

SERVICE DEPARTEMENTAL
DE LA COMMUNICATION INTERMINISTERIELLE
DE L'ETAT

Auch, le 28 novembre 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

CAMPAGNE PAC 2012 - DEPARTEMENT DU GERS VERSEMENT DU SOLDE DES AIDES PAC

Le paiement du **sold**e de l'aide découplée et des aides couplées (hors assurance récolte) aura lieu à partir du **3 décembre** 2012, pour un montant total (y compris les avances du mois d'octobre) d'un peu plus de 132 millions d'euros.

L'aide à la qualité du tabac, mise en oeuvre à compter de 2012, fera l'objet d'une avance de paiement de 50% courant décembre. Les montants liés aux découplages 2012 (protéagineux, fruits à coque...) seront acquittés le 20 décembre.

Le montant total des versements des aides PAC avant le 31 décembre 2012, représente un peu plus de 125 millions d'euros,

La Direction Départementale des Territoires (DDT) du Gers rappelle que les comptes-rendus de paiement ne sont pas envoyés par voie postale. Ils sont disponibles sur le compte Telepac des agriculteurs. Pour activer votre compte Telepac, vous devez vous munir de votre Code Telepac 2012 indiqué en haut à gauche de votre Courrier de Fin de Campagne 2011. Pour toute demande d'aide à l'activation de votre compte Telepac, voici le numéro de téléphone de la DDT du Gers à composer : 05.62.61.46.46.

Les comptes-rendus de paiement des avances du mois d'octobre 2012 sont d'ores et déjà disponibles sur les comptes Telepac.

Le Courrier de Fin de Campagne (CFC) 2012 sera envoyé par voie postale fin décembre. Le CFC notifie à chaque détenteur ou propriétaire de DPU son portefeuille final tel qu'il résulte des événements retenus au titre de la campagne 2012 : mouvements de DPU, découplage, dotations réserve prises en compte. Ce courrier précise également le code Telepac 2013 nécessaire à la création ou la confirmation du compte Telepac pour la campagne 2013.

